



La Pommeraye
Suisse-Normande

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Date de convocation : 24.11.2025
Date d'affichage : 24.11.2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le premier décembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame
Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents :
MM. Hervé DUVAL, Antoine CASTILLON, Henri JAMES, Camille JAMES,
Emilie RODEIRON, Sylvie-Jane COURAPIED.

Absent excusé : /
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- CCCSN : Fonds de concours pour le financement de la cuisine centrale de proximité, l'atelier technique intercommunal et la salle de réunion communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'ajout à l'ordre du jour le point présenté ci-dessus par Madame le Maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le procès-verbal.

CHATEAU GANNE : GESTION DU SITE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la gestion d'entretien du site de Château Ganne est actuellement réalisée par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. Une convention est passée entre la Communauté de Communes et le Département du Calvados pour la gestion de ce site classé espace naturel sensible (ENS).

Etant donné les difficultés financières de la Communauté de Communes, Madame le Maire propose de reprendre cette gestion. Le Département donne une aide à hauteur de 70 % pour cet entretien du site. La convention est conclue pour 10 ans.

Madame le Maire précise que ce site est important pour la Commune et est un marqueur fort de notre village (animation sur le site et espace naturel à protéger).

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été demandé d'étudier l'aspect financier et de fournir les données comptables de cette gestion avant de prendre toute décision.

Une réunion de travail a eu lieu le 16 décembre 2026 à 19 h en mairie. Il a été présenté le plan de gestion et l'aspect financier.

Il est nécessaire d'étudier les interventions d'une entreprise des espaces vert en externe ou en interne avec intervention de l'agent technique communal (voir le coût en interne avec les agents techniques de la Communauté de Communes).

Madame le Maire informe que la convention du plan de gestion du Château Ganne entre la Communauté de Communes et le Département sera signé en début d'année 2026.

Ensuite, la commission développement économique doit se réunir pour valider le transfert de la gestion du Château Ganne vers la Commune de La Pommeraye.

011/2025 - AIDE EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION A.R.B.R.E.S – LA MATÔTEK

Madame le Maire donne lecture de la demande d'aide exceptionnelle pour la pérennisation de la Matériauthèque « La MatÔtek » qui a pour but de favoriser la réutilisation de matériaux de construction et de proposer des ateliers de savoir-faire.

L'association A.R.B.R.E.S., gérante de la Matériauthèque, est en attente de soutien financier par des institutions publiques et demande une aide exceptionnelle de 200 € afin de contribuer au financement du loyer du local qu'elle occupe à Saint Rémy Sur Orne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Octroyer une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € au profit de l'association A.R.B.R.E.S (Association Réseau Bio Responsable Ecologique et Solidaire) afin de contribuer au financement du loyer du local de « la MatÔtek ».
- Autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le versement de cette aide.

012/2025 - SUBVENTION ASSOCIATION « ANIM'ÉCOLE CLECY » CINEMA DE NOEL DES ENFANTS

Madame le Maire présente la demande de l'association « Anim'école » concernant l'aide pour le financement du cinéma de Noël des enfants de l'école de Clécy.

Concernant les enfants de la Commune de La Pommeraye, ils sont au nombre de 4 : 1 enfant en classe maternelle et 3 en classe primaire.

Les tarifs de la séance de cinéma sont les suivants :

- Maternel : 2,80 €
 - Primaire : 3,40 €
- Soit pour la Commune un coût total de 13,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Octroyer une subvention d'un montant de 13 € au profit de l'association « Anim'école » afin de financer le cinéma de Noël des enfants de l'école de Clécy.
- Autoriser Madame le Maire effectuer les démarches nécessaires pour le versement de cette subvention.

010/2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – CHARGES DE PERSONNEL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des ajustements budgétaires concernant les charges de personnel sont à réaliser et propose les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :

6411 - Personnel titulaire	+ 100,00 €
6470 - Autres charges sociales	+ 205,00 €
673 - Titre annulés	- 305,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n° 1 proposée par Madame le Maire.

TRAVAUX MUR DU CIMETIERE

Madame le Maire informe que des travaux de restauration du mur du cimetière sont nécessaires. Des devis ont été demandés pour réaliser une estimation de ces travaux qui ne sont pas pour le moment non reçus.

CCCSN – FONDS DE CONCOURS POUR FINANCEMENT DE LA CUISINE CENTRALE DE PROXIMITE, ATELIER TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE ET SALLE DE REUNION COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes fait face à des difficultés financières consécutives au financement du projet d'investissement de la création de la cuisine centrale de proximité/atelier technique communautaire/salle de réunion communautaire. Il manque environ un peu plus d'un million d'euros pour financer ce projet. La Communauté de Communes va demander à l'ensemble des communes de son territoire de participer à la réduction de ces difficultés financières sous la forme d'un fonds de concours. La participation ou non à ce fonds de concours devra être délibéré en Conseil Municipal en début d'année 2026.

Après débat, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour participer au financement du projet présenté ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ➔ **Piégeage des frelons asiatiques** : Madame le Maire informe que l'entreprise, Tech-Usinage située sur la commune de Meslay propose des pièges contre le frelon asiatique.

Le Conseil propose de fournir les habitants de ces pièges en prévention. Une commande de 40 pièges sera réalisée auprès de cette entreprise et 4 pièges dits coréens fournis par la FREDON pour installation dans les hameaux de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Sylvie-Jane COURAPIED

Antoine CASTILLON

Hervé DUVAL

Henri JAMES

Camille JAMES